



**À l'attention de Monsieur Jean Luc SAGNARD  
Directeur de la Direction Départementale des Territoires  
des Hautes Pyrénées.**

3 rue Lordat - BP 1349  
65013 TARBES Cedex

Saint SAVIN, le 1 Aout 2018

**Objet : rejets dans la Neste d'Aure**

Monsieur le directeur,

Nous tenons porter à votre attention un dysfonctionnement provenant de la station d'épuration paraissant vétuste , située en aval du barrage d'Arreau, entre Arreau et Sarrancolin visible dès le pont de Frechet Aure .

En effet, c'est lors d'une visite de terrain que nous avons constaté l'évacuation de rejets polluant dans la Neste d'Aure.

Comme vous pouvez le constater sur les photos ci-dessous, ces rejets d'une couleur marron, se déversent en grande quantité dans ce cours d'eau et peuvent contribuer à la prolifération de certaines algues ou parasites néfastes à la vie aquatique.

Dans l'attente que des mesures soient prises rapidement afin d'éviter ces rejets et préserver nos ressources en eau, nous vous prions, Monsieur le directeur, de croire en l'assurance de notre sincère considération.

Pour **ANPER TOS**  
Le représentant de la coordination 65  
Jean Charles RAUST  
48 rue Lamarque 65400 SAINT SAVIN

Po

Copie :  
- AFB 65  
- CATER65  
- Fédération Départementale de Pêche 65



Station d'épuration

rejets non conforme



Algues brunes présentes en aval

